

Question déposée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt: 6 avril 2006

Messagerie

Question écrite

Où en sont les finances du Stade de la Praille ?

Considérant :

- l'incertitude dans laquelle tout le monde se trouve sur les sources de financement réel de la Fondation du Stade, et sur la pérennisation du soutien matériel plus ou moins occulte accordé par le canton à ladite fondation, tel qu'il avait été mis en évidence par les rapports de la Commission de gestion et de l'ICF (mise à disposition de personnel et de compétence, prestations accordées à titre gratuit) etc.
- que le "Comité de citoyennes et de citoyens contre tout financement public du stade de la Praille" a décidé, et informer dans la Tribune de Genève de 17 mars, du principe du lancement d'un référendum contre tout crédit dépassant le million pour l'Eurofoot 2008.
- que l'Etat, ainsi que les communes de Genève et de Lancy, sont toujours partie prenante de la Fondation du Stade de la Praille, même si la Ville de Genève y pratique la politique du siège vide -ce qui est d'ailleurs parfaitement en phase avec le taux de fréquentation dudit stade-

Je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir transmettre au Grand Conseil les informations suivantes :

1. À combien se monte la charge financière de l'entretien du Stade de Genève et qui en assume la couverture financière ?
2. Quelles sont les charges de l'exploitation du Stade de Genève et qui en assure le financement ?

3. Quelles sont les charges de fonctionnement de la Fondation du Stade de Genève, et qui en assure le financement ?
4. Quel est le poids de la dette de la Fondation du Stade, y compris les 4 millions de prêt octroyés par le Conseil d'Etat ? Quel est le taux de remboursement envisagé ? Dans quel délai les collectivités publiques (le canton et Lancy) qui ont octroyé des prêts à la Fondation peuvent-elles espérer être remboursées ?
5. Quel sera le prix de la mise en conformité du Stade aux normes de l'UEFA, et aux remarques faites par les experts après le match amical Angleterre-Argentine, afin de permettre son usage éventuel pour l'Eurofoot 2008 ?

Le nom du Comité est celui du comité contre le stade : "Comité de citoyennes et de citoyens contre tout financement public du stade de la Praille". Quant à l'article dans la Tribune, c'est sauf erreur dans l'édition du 17 mars...

Salut et fraternité